Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260923-2026_061-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : -
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-061

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : RYO Nathalie

SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet : Travaux et voirie - Rapport n°1 - Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec « Morbihan Energies » pour des actions de rénovation énergétique de l'école communale, bâtiment maternel.

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 23 septembre 2026

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.2224-34 ;
Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L.2422-5 à L.2422-10 ;
Vu les statuts de Morbihan Energies ;

Monsieur le maire expose que les bâtiments représentent 45 % de la consommation énergétique et plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Cette situation insatisfaisante s'explique par :
- la consommation d'énergie par les bâtiments ;
- la façon dont les bâtiments sont construits.

La loi relative à l'énergie et au climat fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour atteindre cet objectif, l'enjeu est désormais de mobiliser l'ensemble des acteurs pour accélérer la transition écologique des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260923-2026_061-DE

La commune de Péaule est membre de Morbihan Energies. Ce syndicat mixte accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du Morbihan pour mener des actions de transition énergétique. En sa qualité de syndicat d'énergies et en application de l'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales, Morbihan Energies peut assurer des missions de maîtrise d'ouvrage d'actions de rénovation énergétique de bâtiments, au nom et pour le compte de ses membres. Des contrats de mandat doivent alors être conclus avec les membres bénéficiaires.

En l'espèce, notre commune souhaite confier à Morbihan Energies un mandat de maîtrise d'ouvrage afin qu'il réalise, au nom et pour le compte de notre commune, l'audit énergétique du bâtiment maternel de l'école Jules Verne. Un projet de contrat de mandat explicitant les droits et obligations de notre commune et de Morbihan Energies est annexé ci-après.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal délibère par 22 voix pour :

-APPROUVER les termes du projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-après annexé pour des actions de rénovation énergétique concernant l'audit énergétique du bâtiment maternel de l'école Jules Verne ;

-DIRE que cette mission est prise en charge financièrement dans son intégralité par Morbihan Energies ;

-AUTORISER Monsieur le maire à signer ce contrat ainsi que tous actes et tous documents y afférents.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE
56 Morbihan